

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 18 décembre 2023

N° CM18122023-07  
CPG

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers : 29  
Nombre de votants : 29

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice

**Excusés :**

M F. RABAUD	Procuration à	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M N. RIPALT
M P. BOUSSEAU	"	Mme L. VILLATEAU
M J. BALLAY	"	M D. DOLÉ
M JM BEAUFFRETON	"	M M. PRAUD

**Secrétaire :** Mme Elodie RABILIER

#### **OBJET : LOTISSEMENT DE LA BALIERE (TRANCHE 2) – CONVENTION SYDEV POUR L'EXTENSION DES RESEAUX**

VU la délibération n°CM12122022-05 du 12 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a validé l'avant-projet et l'enveloppe prévisionnelle des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale pour un montant de 268 700,00 € HT ainsi que le lancement de la phase projet et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux et de prestation SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre de l'extension du lotissement de La Balière ;

CONSIDERANT la convention en date du 22 mars 2022 par laquelle la Commune a confié à la SPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée » une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un quartier d'habitation « La Balière » sur son territoire ;

CONSIDERANT le projet de convention du SyDEV, reçu par courrier en date du 7 novembre 2023, relatif aux travaux d'extension des réseaux dans le cadre de la deuxième tranche de travaux du lotissement de La Balière ;

CONSIDERANT qu'à périmètre constant la participation financière de la Commune est évaluée au maximum suivant la décomposition suivante et qu'elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel des travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation communale	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques Basse Tension</b>					
Réseaux	11 646,00 €	13 975,00 €	13 975,00 €	60 %	8 385,00 €
Branchement(s)	14 904,00 €	17 885,00 €	17 885,00 €	60 %	10 731,00 €
<b>€ de communications électroniques</b>					
Réseaux	6 888,00 €	8 266,00 €	8 266,00 €	100 %	8 266,00 €
Branchement(s)	3 907,00 €	4 688,00 €	4 689,00 €	100 %	4 689,00 €
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	790,00 €	948,00 €	790,00 €	100 %	790,00 €
<b>Tranchée gaz</b>					
Surlargeur	2 647,00 €	3 176,00 €	2 647,00 €	100 %	2 647,00 €
<b>Participation communale</b>					<b>35 508,00 €</b>

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 085-218501823-20231218-CM18122023\_07-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à signer avec le SyDEV la convention relative à la réalisation de l'extension des réseaux du lotissement de La Balière dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de ce lotissement.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Elodie RABILIER**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Maire